

## Programme d'apprentissage en milieu de travail

<b>Nom du métier</b> Assembleur ou assembleuse de charpentes métalliques (CNP7263)
<b>Définition</b> Le métier d'assembleur ou d'assembleuse industrielle se caractérise par des activités de travail distinctes selon qu'il est exercé dans les industries de fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes (SCIAN 332219) ou dans deux autres types d'industries, soit; chaudières, échangeurs de chaleur, SCIAN 332410 et réservoirs, SCIAN 332420. La présente norme professionnelle vise spécifiquement la production d'éléments de charpentes (SCIAN 332219).  Ce métier est un des plus spécialisés de la fabrication métallique industrielle. Les principales fonctions exercées par l'assembleur ou l'assembleuse sont la lecture de plans et de dessins d'ateliers et l'assemblage en usine de différents types de composants de charpentes métalliques. Ils effectuent certaines opérations de préparation, de positionnement et de finition des composants. Ils effectuent également de nombreuses vérifications et ils préparent les assemblages en vue du soudage et de la finition. L'apprenti ou l'apprentie doit aussi posséder des connaissances de base en soudage afin de pouvoir communiquer avec les soudeurs, de prévenir les déformations et de pointer les composants.
<b>Norme professionnelle</b> Ce métier a fait l'objet d'une norme professionnelle, approuvée par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en juin 2006, versée dans le Registre des compétences.  <b>Compétences</b> Les trois compétences essentielles exigent d'être capable d'assembler: <ul style="list-style-type: none"><li>• des composants rectilignes de charpentes métalliques</li><li>• des composants angulaires de charpentes métalliques</li><li>• des composants apparents de charpentes métalliques.</li></ul> Ces trois compétences reflètent une progression professionnelle et le degré de complexité s'accroît d'une compétence à l'autre. Elles intègrent les connaissances théoriques et les savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier. Certaines connaissances théoriques peuvent faire l'objet d'un apprentissage hors production compte tenu des contextes de réalisation en production.
<b>Durée de l'apprentissage</b> La durée de l'apprentissage de l'apprenti ou de l'apprentie varie selon son expérience et la complexité des produits à réaliser. Le comité sectoriel estime que pour obtenir la certification, l'apprentissage s'échelonne généralement sur deux ans. Au début du programme, le compagnon évalue les compétences de l'apprenti ou l'apprentie afin d'attester des compétences déjà maîtrisées et d'identifier celles à acquérir, ce qui peut réduire la durée de la période d'apprentissage.
<b>Critères pour être apprenti ou apprentie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Être à l'emploi de l'entreprise.</li><li>▪ Avoir 16 ans ou plus.</li></ul>
<b>Critères de sélection du compagnon ou de la compagne d'apprentissage</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Être une personne d'expérience reconnue dans son emploi pour son expertise dans le métier.</li><li>▪ Être capable de communiquer avec une personne en apprentissage, de la soutenir et de l'évaluer tout au long de la formation.</li></ul>
<b><i>Pour obtenir le certificat de qualification professionnelle</i></b>
<b>Certificat de qualification professionnelle</b> Le programme d'apprentissage permet d'obtenir un certificat de qualification professionnelle d'assembleur ou assembleuse de charpentes métalliques. L'attestation de compétence délivrée avec le certificat énumère les compétences maîtrisées.  Pour l'obtention de la certification le compagnon ou la compagne d'apprentissage doit attester que l'apprenti ou l'apprentie a complété tous les modules du carnet d'apprentissage.  Pour obtenir la certification l'apprenti ou l'apprentie doit s'approprier le processus de travail de l'assemblage ainsi que les éléments de compétences suivants démontrant la maîtrise du métier d'assembleur ou d'assembleuse. Il doit être capable : <ul style="list-style-type: none"><li>• D'assembler des composants rectilignes de charpentes métalliques</li><li>• D'assembler des composants angulaires de charpentes métalliques</li><li>• D'assembler des composants apparents de charpentes métalliques</li></ul> En démontrant qu'il peut faire le traitement et l'interprétation de l'information - plans, dessins d'ateliers - procédures, planification du travail, préparation des composants avec utilisation appropriée des outils et équipements, position des composants avec les techniques d'assemblage et les caractéristiques des composants, assemblage des composants par pointage, préparation pour le soudage, application de la séquence de boulonnage.

**Reconnaissance des compétences**

Une personne en apprentissage qui a complété un module avec succès sans compléter les autres modules obligatoires peut demander une attestation pour les compétences maîtrisées.

**Partenariat**

La norme professionnelle et le contenu du programme d'apprentissage en milieu de travail pour le métier d'assembleur ou d'assembleuse de charpentes métalliques (CNP7263) ont été élaborés par le Comité sectoriel de main-d'oeuvre dans la fabrication métallique grâce au soutien technique et financier d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.